

congestion à la frontière. Le gouvernement du Canada estime qu'une préparation et une infrastructure adéquates et un plan transparent de mise en œuvre de l'IVHO, sont nécessaires. Il faudrait en priorité étudier la possibilité de rendre d'autres documents d'identification acceptables et s'entendre sur une période de transition durant laquelle les documents actuels pourraient continuer à être utilisés. Le gouvernement a mobilisé l'Administration Bush sur ces questions. Il a par ailleurs favorablement accueilli la mesure d'exemption de passeport (applicables aux mineurs, aux équipes de jeunes sportifs et aux groupes culturels et sociaux) proposée le 22 janvier 2007 et les efforts de coopération entrepris pour le lancement du projet pilote de permis de conduire perfectionné en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington.

De même, l'Animal and Plant Health Inspection Service [service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes] du département de l'Agriculture des États-Unis a publié, le 25 août 2006, une règle temporaire qui soumet les fruits et les légumes produits au Canada à des inspections de quarantaine agricole aux points d'entrée aux États-Unis. La règle provisoire exige que des droits soient perçus sur toutes les expéditions commerciales, qu'il s'agisse ou non de produits agricoles, ainsi que sur tous les passagers des vols en provenance du Canada, avec l'objectif déclaré de recouvrer les coûts de ces inspections. On a calculé que ces droits vont coûter environ 78 millions de dollars aux utilisateurs canadiens de la frontière (par voie ferroviaire, aérienne ou maritime ou encore par camion) au cours de la première année de leur application. Le Canada a demandé le retrait de la règle provisoire et s'efforce de mettre au point des solutions de rechange rentables qui répondent aux exigences techniques américaines.

Le Canada continuera aussi de collaborer avec les États-Unis et le Mexique afin de définir une solution nord-américaine aux questions de réglementation et de commerce que soulève l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Pour plus d'information sur les enjeux du commerce et de l'investissement à l'échelle bilatérale, veuillez consulter la base de données associée au présent document à www.basededonnees-rcami.gc.ca.

Partenariat pour la sécurité et la prospérité

Le Canada, les États-Unis et le Mexique sont parties au Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Cette initiative trilatérale exprime un engagement à travailler ensemble pour améliorer la sécurité, la prospérité et la qualité de vie de tous les Nord Américains. Le PSP comporte une série de mesures concrètes conçues pour faciliter le commerce et améliorer la coopération en matière de réglementation. Il contribue à accélérer les déplacements légitimes des marchandises et des personnes de part et d'autres des frontières nord-américaines et à en réduire le coût. Cette collaboration contribuera à renforcer la compétitivité de l'Amérique du Nord à l'échelle mondiale. Pour plus d'information, veuillez consulter www.spp-psp.gc.ca.

Le Canada continuera à bien faire comprendre à ses partenaires du PSP son engagement en faveur du renforcement de la sécurité en Amérique du Nord et à l'étranger. Les accords conclus entre les États-Unis et le Canada dans le domaine de la défense ont une portée plus large que ceux conclus avec tout autre pays. Pour plus d'information, veuillez consulter www.canadianally.com/ca.

Accord de libre-échange nord-américain

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en vigueur depuis bientôt 14 ans, a contribué à d'importantes augmentations des flux de commerce et d'investissement entre le Canada et ses partenaires de l'ALENA. Les tendances et les faits récents les plus importants sont résumés ci-dessous :

- Le commerce de marchandises a augmenté de 122 % depuis 1993, atteignant 596,7 milliards de dollars en 2006.
- Les exportations de marchandises à destination des États-Unis ont augmenté à un taux annuel composé de 5,8 % entre 1994 et 2006.
- Les échanges entre le Canada et le Mexique ont atteint une valeur de 20,4 milliards de dollars, une hausse de 349 % par rapport aux niveaux enregistrés avant l'entrée en vigueur de l'ALENA, en 1993.
- 82,6 % des exportations canadiennes de marchandises sont destinées à nos partenaires de l'ALENA.